

Un acte de torture inacceptable à dénoncer par une mesure claire

Rémy Meury (CS-POP)

Le Parlement jurassien s'est exprimé en 2024 et 2025 par l'acceptation de quatre résolutions à l'intention du Conseil fédéral pour dénoncer la guerre menée par Israël à Gaza et au Liban, et pour qu'il reconnaisse l'État de Palestine.

Récemment, le 20 mai 2026, un acte ignoble a été perpétré par un ministre israélien d'extrême-droite à l'encontre de militants de la flottille pour Gaza, arrêtés illégalement dans les eaux internationales par l'armée israélienne. Parmi eux se trouvaient des citoyennes et citoyens suisses. Une vidéo diffusée fièrement par le ministre israélien en question, Itamar Ben Gvir, montre ces personnes les mains attachées dans le dos et accroupies devant leurs tortionnaires, qui s'en prennent à un moment à une militante qui crie « Libérez la Palestine » en lui collant le visage au sol.

Ce genre d'actes sont inacceptables et plusieurs pays, et l'ONU, l'ont fait savoir de différentes manières à l'État d'Israël, le plus souvent de manière énergique, afin de dénoncer fermement ces actes humiliants et méprisables. La France et l'Irlande ont décidé d'interdire l'entrée sur leur territoire à Itamar Ben Gvir en raison de ces actes barbares, et à son collègue Bezalel Smotrich pour des incitations à la violence contre les Palestiniens. Des pays européens, voire l'UE, envisagent de le faire également prochainement. D'autres pays avaient déjà appliqué cette sanction à ces deux ministres en juin 2025 en raison de ces incitations à la violence. C'est le cas de la part du Royaume-Uni, de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège.

Le DFAE, qui s'est toujours illustré par une frilosité extrême à condamner les actes d'Israël contre le peuple palestinien, n'a pas failli à cette tradition, même si, en l'occurrence, ce sont des militants européens essentiellement, parmi lesquels des citoyennes et des citoyens suisses, il faut le répéter, qui ont subi des agressions intolérables d'un membre du gouvernement israélien. Une seule déclaration sur X de sa part : « *Le DFAE déplore le traitement inacceptable réservé à certains participants, qui semble incompatible avec les assurances reçues des autorités israéliennes quant au respect du Droit international et des droits fondamentaux. Ces engagements doivent être respectés dans la pratique, notamment en ce qui concerne des conditions de détention humaines, les garanties procédurales et le droit à la défense.* ». Une retenue indéfendable.

Le Parlement jurassien jugeant cette prise de position insuffisante, pour ne pas dire indigne, appelle le Conseil fédéral à imiter la France en interdisant l'entrée sur le sol helvétique à Itamar Ben Gvir, ministre israélien de la sécurité nationale, pour l'acte de torture qu'il a perpétré à l'encontre de citoyennes et citoyens suisses.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)

- Pauline Godat (Verts)
- Sarah Gerster (PS)
- Yann Rufer (PLR)
- Fabrice Macquat (PS)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Valérie Bourquin (PS)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Anael Lovis (PLR)
- Christophe Badertscher (PS)
- Sophie Burri (Verts)
- Damien Chappuis (PCSI)
- Eric Gerber (PLR)
- Héroïse Girardin (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Jeanne Lusa (PS)
- Brice Prudat (Verts)
- Marion Stadelmann (PS)
- Martin Braichet (PLR)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 01 juillet 2026